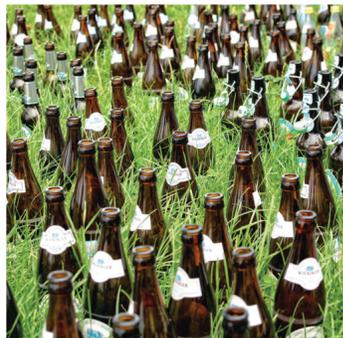


CONSIGNER C'EST GAGNER !

Pourquoi développer la consigne ?



RÉDUIRE NOS DÉCHETS

Un Français consomme en moyenne **39 kg de bouteilles de verre** en une année. Si en 2014 85 % des emballages en verre (et 55 % des bouteilles plastique) étaient recyclés, il restait encore plus d'**1 million de tonnes d'emballages de boissons non recyclés** au sein des déchets gérés par les collectivités.

Une bouteille consignée **s'utilise jusqu'à 50 fois**, ce qui permet de réduire d'autant la production de déchets.



RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE CO2 ET PRÉSERVER LES RESSOURCES

Le recyclage permet d'éviter la mise en décharge ou l'incinération. Mais son bilan énergétique reste lourd car le verre doit être refondu à environ 1500°C durant 24h pour fabriquer de nouvelles bouteilles.

Comparativement, le lavage permet d'économiser 75 % d'énergie primaire, 30% d'eau et d'éviter jusqu'à 80 % d'émission de gaz à effet de serre.



PAYER LE PRODUIT, RIEN QUE LE PRODUIT !

Le consommateur paie deux fois l'emballage : une fois à l'achat et une fois dans le coût du traitement des déchets, via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Avec la consigne, le prix de l'emballage, distinct de celui du produit, est remboursé après usage.



SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

D'autant plus avantageuse qu'elle est gérée sur de courtes distances, la consigne **privilégie les circuits alimentaires de proximité** et **crée de l'emploi local** dans le lavage et la logistique.

Elle contribue ainsi à dynamiser le tissu économique local.



RÉDUIRE LA FACTURE DES PRODUCTEURS

Le lavage des bouteilles est **plus économique** pour les producteurs que l'achat de bouteilles neuves.

De plus, le système de consigne permet la **fidélisation des clients** via le retour des bouteilles consignées.